

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ÉLECTORAL DANS LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

CONSEIL D'EXPERTS ÉLECTORAUX DE L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2018 ET DES CONSEILS ÉTATIQUES

Fait à Caracas le 20 mai 2018

1. OBJECTIFS DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL

La mission d'accompagnement électoral international du CEELA a fait son travail dans le cadre des dispositions de la convention signé par la Présidente du Conseil national électoral du Venezuela et dont **l'objectif général** est:

“Aider dans la promotion et le renforcement des systèmes démocratiques, dans la participation citoyenne et dans l'obtention de la paix”.

En ce qui concerne **les objectifs spécifiques de la mission d'accompagnement du CEELA** ont été les suivants :

“1. Accompagner depuis l'étape avant l'élection pour confirmer l'accomplissement des dispositions électorales avec les normes actuelles et le cadre juridique de la République bolivarienne du Venezuela; 2. Mettre à disposition l'ensemble d'expériences et des savoirs des membres du CEELA afin de conseiller en matière de solution des problèmes électoraux; 3. Faire des suggestions et des recommandations pour perfectionner le système électoral vénézuélien”.

Cette mission d'accompagnement a mis en avant son travail basée sur la Déclaration des principes pour les missions internationales des élections approuvée par les Nations unies en 2005 ; celle-ci est un instrument accepté par les organismes



CONSEJO DE EXPERTOS ELECTORALES DE LATINOAMERICA

9 de octubre N° 1703 · 2do. Piso · Telfs. (593) 4-2324772 – (593) 4-2321911 · Fax (593) 4-2323054 · ceelanicnormososo@yahoo.com
Guayaquil - Ecuador

électorales de l'Amérique latine et, respectant étroitement le règlement d'accompagnement électoral, approuvé par le Conseil national électoral de la République bolivarienne du Venezuela tout en faisant attention aux principes intentionnellement acceptés d'impartialité, de neutralité et de non influence dans les affaires internes d'un pays.

En fait, parmi **les principes de la mission** se remarque celui-ci : « les membres de la mission agiront sous les principes d'objectivité, d'impartialité, d'indépendance, et de transparence tout au long du processus électoral ».

À cet égard, le travail des intégrants du Conseil d'experts électoraux de l'Amérique latine a été fait dans le cadre de la convention signée par le CEELA et le CNE, ainsi que dans les normes de conduite reconnues dans la scène internationale et qui dirigent les activités, les droits, les obligations et les limitations de l'observation électoral internationale et qui apportent une vision éthique et professionnelle. Le respect aux normes constitutionnelles et légales d'un pays hôte, aux normes approuvés par les organismes électoraux et le principe de non-interférence dans les affaires internes et politiques des états sont des principes qui ont guidé cette mission électoral

En renforçant notre rôle d'observateurs internationaux, il est important d'être objectifs en produisant des rapports équilibrés en ce qui concerne notre travail pour garantir la crédibilité et pour aider maintenir l'intégrité du processus électoral. De surcroît, ce n'est pas notre travail de nous mettre dans les aspects internes du pays ni de surveiller ou corriger des fautes, sinon informer, observer et évaluer.

Nous devons insister sur notre rôle d'observateurs électoraux ; ceci ne veut pas dire que nous révisons le processus électoral comme le feraient les organisations à des fins politiques, les groupes d'électeurs et les citoyens. En raison de ses méthodes et de sa portée, l'observation internationale ne peut pas remplacer l'ampleur du contrôle

que les représentants des organisations à des fins politiques doivent faire dans chaque bureau de vote.

Il est important de mentionner que avec l'intégration de la technologie dans les étapes du processus électoral, comme dans le cas du Venezuela, il est clé d'incorporer des missions comme la CEELA qui sont des experts à cet égard. Dans la pratique universelle de l'observation électorale, l'intégration d'une mission, à savoir les caractéristiques des observateurs au niveau individuel peut déterminer l'emphase de l'observation : l'approche sera politique si la mission est politique ; s'il y a une équipe avec plus d'expérience, l'évaluation sera plus intégrale et les recommandations seront plus fructifères.

L'observation n'est pas principalement un mécanisme d'évaluation des élections, mais un instrument pour renfoncer les domaines techniques et pour perfectionner les processus électoraux, tout en mettant l'accent sur la coopération horizontale en matière électorale, nourrie par les techniques développés dans la région. Par conséquent, quelques caractéristiques de cette observation électorale sont :

- (i) Mise de l'accent sur le caractère technique de rapport fait par la mission et sur le fait que l'organisme électoral (dans ce cas le CNE) est le premier récipiendaire de l'observation
- (ii) Les recommandations techniques, normatives et institutionnelles sont dirigés à l'organisation des prochains processus électoraux au pays.

2. ACCOMPAGNEMENT AU PROCESSUS D'AUDITS AU SYSTEME ELECTORAL VENEZUELIEN

Dans le cadre des élections présidentielles et des législateurs étatiques qui auront lieu le 20 mai 2018, ces audits, dans cet ordre, ces audits ont été organisés :

CONSEJO DE EXPERTOS ELECTORALES DE LATINOAMERICA

9 de octubre N° 1703 · 2do. Piso · Telfs. (593) 4-2324772 – (593) 4-2321911 · Fax (593) 4-2323054 · ceelanicnormoscoso@yahoo.com
Guayaquil - Ecuador

- I. AUDIT AU REGISTRE ELECTORAL**
- II. AUDIT DE RECEPTION DE BASE DE DONNEES ET PRESENTATION DE SOFTWARE POUR LA SELECTION D'ELECTEURS QUI FERONT DU SERVICE ELECTORAL**
- III. AUDIT DES CAHIERS DE VOTE POUR LES AMBASSADES**
- IV. AUDIT DES CAHIERS IMPRIMES**
- V. AUDIT DE CERTIFICATION DE SOFTWARE DES MACHINES DE VOTE**
- VI. AUDIT DE VERIFICATION D'ARCHIVES DE CONFIGURATION DE MACHINES DE VOTE**
- VII. AUDIT DES DONNEES ELECTORALES DES MACHINES DE VOTE**
- VIII. AUDIT DE SELECTION DE PREUVES DE MACHINES DE VOTE POUR L'AUDIT AVANT L'ENVOI ET PRODUCTION DE MACHINES DE VOTE**
- IX. AUDIT DE CERTIFICATION DE SOFTWARE DE TOTALISATION**
- X. AUDIT DE LA PLATE-FORME DE TECHNOLOGIE ELECTORALE**
- XI. AUDIT AVANT L'ENVOI**
- XII. AUDIT ZERO**
- XIII. AUDIT DE TELECOMMUNICATIONS**

Tout au long des audits, il y avait des citoyens vénézuéliens dans le site web du CNE où l'on a pu surveiller les audits. Les ingénieurs, les techniciens et les délégués des organisations à des fins politiques reconnus par le CNE et qui ont des candidats aux élections présidentielles et aux Assemblées législatives étatiques étaient présents lors des audits présentiels, à savoir :

- PARTIDO SOCIALISTA UNIDO DE VENEZUELA (PSUV)
- AVANZADA PROGRESISTA (AP)
- COMITÉ DE ORGANIZACIÓN POLITICA ELECTORAL INDEPENDIENTE (COPEI)
- MOVIMIENTO SOMOS VENEZUELA (SOMOS VENEZUELA)
- MOVIMIENTO AL SOCIALISMO (MAS)
- MOVIMIENTO PATRIA PARA TODOS (PPT)
- MOVIMIENTO ELECTORAL DEL PUEBLO (MEP)



CONSEJO DE EXPERTOS ELECTORALES DE LATINOAMERICA

9 de octubre N° 1703 · 2do. Piso · Telfs. (593) 4-2324772 – (593) 4-2321911 · Fax (593) 4-2323054 · ceelanicnormososo@yahoo.com
Guayaquil - Ecuador

- MOVIMIENTO POLÍTICO ALIANZA PARA EL CAMBIO (MPAPC)
- MOVIMIENTO ECOLÓGICO DE VENEZUELA (MOVEV)
- PARTIDO COMUNISTA DE VENEZUELA (PCV)
- ORGANIZACION RENOVADORA AUTENTICA, ORA
- POR LA DEMOCRACIA SOCIAL, PODEMOS
- TENDENCIAS UNIFICADAS PARA ALCANZAR EL MOVIMIENTO DE ACCIÓN REVOLUCIONARIA ORGANIZADA (TUPAMARO)
- UNIDAD POPULAR VENEZOLANA (UPV)
- UNIDAD POLITICA POPULAR 89 (UPP89)

De même, les délégués du groupe d'électeurs ESPERANZA POR EL CAMBIO, ELCAMBIO et de la candidature faite par Henry Falcón ont fait parti dans les audits, ainsi que les délégués du Réseau d'observation des Assemblée d'éducation, Projet social et de la fondation « Por un pueblo digno » .

Parmi les aspects les plus importants des audits se trouvent les suivants :

- Ils ont été très actifs et avec une vaste participation des organisation à des fins politiques et des électeurs.
- Les audits audits représentent, dans toutes les phases du processus électoral, ces aspects qui font plus fiable le système électoral.
- La transmission en direct des audits fait plus transparent et sécurisé le processus électoral car ils permettent à tous de suivre les événements des audits d'une manière facile. Ils solutionnent les doutes que quelques médias peuvent diffuser contre l'autorité électorale et le système électronique de vote et de scrutin.



CONSEJO DE EXPERTOS ELECTORALES DE LATINOAMERICA

9 de octubre N° 1703 · 2do. Piso · Telfs. (593) 4-2324772 – (593) 4-2321911 · Fax (593) 4-2323054 · ceelanicnormososo@yahoo.com
Guayaquil - Ecuador

- **Par rapport au système automatisé, nous devons remarquer ceci :**
 - (i)** Le vote ne peut pas être altéré. Le système génère des algorithmes aléatoires qui ne permettent pas voir les patrons dans les urnes électroniques.
 - (ii)** Versatilité du système
 - (iii)** Le système de contingence des machines de vote et des urnes électroniques (mémoire portable).
 - (iv)** Scrutin de résultats : chaque machine de vote fait l'acte de scrutin après l'acte du vote ; après l'impression, elle se connecte au mécanisme de transmission et ces données s'envoient au Centre national de totalisation
 - (v)** Transmission des résultats par le biais d'un réseau crypté, sécurisé et fiable qui comporte les contingence de transmission car elle a bien de moyens de transmission
 - (vi)** Mécanismes de fiabilité : le système est auditable dans chaque phase du processus (avant et après les élections)
 - (vii)** Le software : pour chaque événement, il y a une signature certifiée par les organisations à des fins politiques et les groupes d'électeurs dans les audits de **(a)** données et software; **(b)** Production (pendant la configuration des machines de vote principales); **(c)** avant l'élection (où l'on prouve le fonctionnement du système)

Parmi les avancées nous pouvons remarques les suivantes :

- (i)** Pour l'année 2004, 80% des centres de vote étaient automatisés et seulement 20% étaient manuels. Pour l'année 2009 tous les centres de vote sont automatisés.



CONSEJO DE EXPERTOS ELECTORALES DE LATINOAMERICA

9 de octubre N° 1703 · 2do. Piso · Telfs. (593) 4-2324772 – (593) 4-2321911 · Fax (593) 4-2323054 · ceelanicnormoscoso@yahoo.com
Guayaquil - Ecuador

- (ii) L'intégration des divers acteurs externes au Conseil national électoral qui donnent leur soutien dans les élections, à savoir Le Ministère du pouvoir populaire pour l'éducation (infrastructure), CORPOELEC (réseau électrique), CANTV (communication et moyens de transmission) et CEOFANB (sécurité).
- **En ce qui concerne l'infrastructure technologique**, nous avons observé une consolidation de la plate-forme et un meilleur fonctionnement. Selon le critère des spécialiste de la mission du CEELA, tous peuvent suivre les événements des audits plus facilement, donc cela assure plus de sécurité et d'effectivité dans les protocoles et les processus implicites de l'activité électorale.

Il est important de remarquer que tout au long des audits, toutes les observations, les demandes et les requis fait pas les techniciens et les délégués de différentes organisations à des fins politiques et des groupes d'électeurs ont été clarifiés et répondus par le personnel technique du Conseil national électoral et les auditeurs externes. Dans la plupart des cas les observations étaient de matière technique puisque la plupart de techniciens sont des experts en informatique avec une très vaste expérience. Tous le problèmes des protocoles de révision ont été reflétés dans les actes à la fin de la journée et dans l'acte de clôture de chaque audit.

Il faut remarquer que dans tous les audits dans lesquels les intégrants de la Mission d'observation internationale du CEELA ont participé au motif des élections, la planification faite par le CNE a été accomplie, parvenant ainsi aux objectifs tracés.

La soumission des résultats des techniciens et des représentants des organisations à des fins politiques ainsi que les groupes d'électeurs et des différentes missions d'observation nationale exprime la réussite de ces objectifs.

- **Défis à partir du développement des audits**

- (1) Lutter contre la technologie obsolète
- (2) Maintenir les opérations du parc technologique
- (3) Avoir le stock technologique nécessaire pour les élections, selon la croissance du registre électoral
- (4) Contrôle de qualité : la totalité des équipes technologiques électorales et ses composantes sont révisés, ainsi que le composantes des bagages que chaque machine de vote a besoin pour un fonctionnement idéal au bureau de vote.

4. DEVELOPPEMENT AU JOUR DE L'ELECTION

En relation avec les activités que se sont déroulées au jour de l'élection, nous devons faire des commentaires et des observations dans les suivantes :

a. Ouverture des bureaux de vote

Selon la preuve obtenu par les intégrants de la mission dans les enceintes visitées, les bureaux de vote ont commencé à travailler à l'heure prévue.

b. Membres des bureaux de vote

La mission a remarqué que les bureaux électoraux ont été bien installés. Les intégrants de ces bureaux ont confirmé avoir reçu une formation et ils ont fait preuve de maîtrise de ces savoirs par rapports aux normes électorales, aux droits des électeurs et du fonctionnement du système intégré et du dispositif de certification intégrale de la machine de vote. Bien de fois on a pu constater que ces membres ont fait la même fonction dans d'autres opportunités, un fait qui montre son expérience en ce qui concerne la traite des documents électoraux et du scrutin.

Il y a eu des cas où des membres des bureaux de vote étaient absents, mais ils ont été remplacés sans problèmes par d'autres membres ou des témoins hautement capacités.

c. Location des centres de vote

La mission a observé que les centres de vote étaient bien distribués et avec les meilleures conditions dans les bureaux de vote pour les membres et pour les citoyens qui allaient voter.

Les centres de vote et les bureaux électoraux, à part d'avoir les conditions nécessaires pour garantir le secret du vote, ont permis de donner de la fluidité et un bon déplacement des citoyens à l'intérieur de ces enceintes et du confort pour l'électeur lorsqu'il devait attendre dû au nombre accru d'électeurs à l'intérieur.

La mission a observé qu'il y a eu des locaux, notamment les écoles et les lycées que, faute de espace au rez-de-chaussée, ont installé des bureaux de vote aux étages supérieurs, rendant plus difficile l'accès aux personnes âgées et handicapées.

d. Matériel électoral

Dans la preuve observée par la mission, on a pu constater que le matériel électoral a été bien distribué. Il a été totalement distribué. Il n'y avait pas eu d'observation ou des plaintes à cet égard de la part des délégués des organisations à des fins politiques et des groupes d'électeurs. Ceci a permis aux centres d'ouvrir à l'heure prévue.

Le dispositif de certification intégrale a bien fonctionné ; les cordonnées de l'électeur sont apparues sans retards.

Beaucoup de citoyens savaient bien utiliser la machine électorale. Les membres de la mission ont pu observer des problèmes à l'heure de choisir les candidats des Conseils législatifs étatiques.

e. Sécurité et liberté du vote

Les intégrants de la mission ont vérifié que le lieu du vote pour les citoyens garantissait le secret du vote, obtenant une vision affirmative en raison de la taille et la position qui couvre le bulletin de vote et la machine.

f. Comportement des organisations à des fins politiques et des groupes d'électeurs

La mission du CEELA dans tous les bureaux électoraux une importante présence des témoins des candidats des organisations à des fins politiques et des groupes d'électeurs. Cela montré les garanties au jour de l'élection et aussi dans le scrutin et la vérification citoyenne.

La mission a constaté un comportement correct de la part des acteurs politiques puisqu'ils ont pas empêché le développement du processus électoral ; au contraire, ils étaient respectueux et ils s'entraidaient.

g. À propos des « points rouges » et de la publicité dans les centres de vote et aux alentours

Il y avait la présence des « points rouges » ; ils ne sont pas des nouveautés car ils existent depuis longtemps. Selon les intégrants de la mission, ces points rouges étaient à la distance établie, une distance plus longue que dans des élections précédentes. Il y a eu des plaintes de non-respect de la distance de la part certains candidats. Nous devons indiquer que la mission n'a pas pu

observer cela et peut-être c'étaient des cas isolés qui auraient dû être notifiés aux membres du Plan República ou de l'autorité électorale pour que ces « points rouges » aient été déplacés selon la normative des élections.

Nous devons remarquer qu'il n'avait pas de propagande électorale aux alentours des centres de vote.

h. Fermeture des bureaux de vote

La mission a constaté que la fermeture des bureaux électoraux a eu lieu sans problèmes et à l'heure prévue par le Conseil national électoral et où il y avait des électeurs après 18 heures, ces derniers ont eu droit à voter. Cependant, il a eu des plaintes de la part des candidats parce qu'il y avait des centres ouverts après l'heure prévue même sans électeurs ; c'est le devoir des candidats et de leurs équipes notifier l'autorité électorale pour parvenir aux solutions pertinentes.

i. Scrutin

Le système de scrutin des bureaux de vote a été accompli, montrant le travail impartial et la capacitation des intégrants des bureaux électoraux et le bon fonctionnement des machines de vote et le système de certification intégrale.

De même, nous devons remarquer l'importance au cours du scrutin, de la vérification citoyenne qui a permis aux délégués des organisations à des fins politiques, aux groupes d'électeurs, aux membres d'observation nationale et internationale constater la coïncidence entre les voix dans la machine et les voix physiques aux urnes.

j. Plan República

Le plan República a apporté tout l'ordre et l'intégrité du processus électoral. Tous ces intégrants se sont remarquables pour garantir le droit au vote et à l'intégrité du processus.

k. Ministère public

Finalement, la mission remarque la participation des intégrants du Ministère public pour assister les électeurs en cas de doutes par rapport à l'exercice ou la protection de leurs droits.

CONCLUSIONS

- a.** Le processus électoral pour les élections présidentielles et des Conseils législatifs étatiques 2018 a accompli toutes les bases internationales et nationales, notamment dans le domaine des audits et de l'administration électorale. Les acteurs politiques, les autorités électorales et, notamment les citoyens qui ont participé dans ces élections, ont agi avec de la responsabilité et du respect pour que les élections se tiennent parfaitement, dans un contexte de paix et de respect aux centres de vote.
- b.** La mission considère que le processus a été réussi et que la volonté des citoyens dans les urnes a été respectée.
- c.** Le résultat annoncé par le Conseil national électoral hier soir reflète la volonté des électeurs qui ont décidé de participer dans les élections. Ceci est vérifié par l'audit de vérification citoyenne.
- d.** Il est nécessaire de reconnaître l'ordre, le respect et la conviction avec lesquels le peuple de la République bolivarienne du Venezuela a participé

dans le processus électoral. Nous devons remarquer aussi le respect et la tolérance de ceux qui n'ont pas participé par des raisons et des circonstances dont la fin s'écarte de l'objectif du CEELA.

- e. La mission d'accompagnement électoral du CEELA remarque que le processus électoral a consolidé et renforcé l'institution électorale comme base du système démocratique.
- f. Depuis une perspective technique-électorale, un aspect qui caractérise les membres du CEELA, nous devons remarquer que l'autorité électorale du Venezuela a offert toutes les garanties aux organisations à des fins politiques, aux groupes d'électeurs et aux citoyens par le développement de différentes activités d'audits qui ont donné de la confiance et de la sécurité. Toutefois, selon la convention signée au moment d'installer cette mission, nous procédons à formuler les suivantes recommandations ciblées à renforcer et à améliorer le système électoral vénézuélien vers l'avenir, en considérant le temps pour célébrer d'autres élections.

RECOMMANDATIONS

Première. Pour des futures élections, notamment pour l'élection des membres des corporations publiques, il serait idéal d'implémenter un système de formation sur place pour que les électeurs sachent manier la machine de vote.

Deuxième. Se constater que le Président du bureau de vote libère le vote vers la machine une fois que l'on certifie que le citoyen peut vote, notamment dans les élections pluripersonnelles.

Troisième. Faciliter les protocoles de contingence pour remplacer les machines de vote abîmés pour réduire les délais de remplacement.

Quatrième. Développer des actions pour lutter contre la technologie obsolète et pour maintenir le parc technologique.

Cinquième. Avoir le stock technologique pour tout événement électoral, selon le registre électoral. Promouvoir le contrôle de qualité de la totalité des équipements technologiques électoraux et de leurs composantes. Que ceux-ci soient révisés totalement, ainsi que les bagages que chaque machine de vote utilise afin de tester son fonctionnement dans chaque bureau de vote.

Sixième. Que dans les écoles et les lycées où il soit prévu l'installation des bureaux de vote, on privilégie sa location au rez-de-chaussée.

Septième. Que les délégués qui travaillent comme témoins des organisations à des fins politiques et des groupes d'électeurs puissent être identifiés par les électeurs avec le groupe ou organisation qu'ils représentent.

Huitième. Que la viabilité de promouvoir les réformes normatives nécessaires ciblées à la couverture des financements politiques et électoraux des organisations à des fins politiques soit étudiée. De plus, que les candidats certifiés par ces organisations soient financés partiellement ou totalement par des ressources du gouvernement.

Fait à Caracas le 21 mai 2018



CONSEJO DE EXPERTOS ELECTORALES DE LATINOAMERICA

9 de octubre N° 1703 · 2do. Piso · Telfs. (593) 4-2324772 – (593) 4-2321911 · Fax (593) 4-2323054 · ceelanicanormososo@yahoo.com
Guayaquil - Ecuador

MEMBRES DE LA MISSION DU CEELA

NICANOR MOSCOSO PEZO

PRÉSIDENT ET CHEF DE MISSION DU CEELA

Ancien Président du Tribunal suprême électoral de la République d'Équateur

Guillermo Reyes

Ancien Président du Conseil national électoral
De la République de Colombie

Augusto Aguilar

Ancien Président du Tribunal suprême électoral
De la République d'Honduras

Eugenio Chicas

Ancien magistrat du Tribunal suprême électoral
Et magistrat du Tribunal suprême électoral
De la République de El Salvador

Alfredo Arévalo

Ancien vice-Président du Tribunal suprême électoral
De la République d'Équateur

Salvador Ramos

Ancien Président de la chambre contentieuse électorale
De le junte centrale électorale
De la République Dominicaine

Víctor Soto

Ancien membre du jury national des élections
Et ancien Président du Conseil national de la Magistrature
De la République de Pérou

Walter Araujo

Ancien magistrat Président du Tribunal suprême électoral
Et magistrat propriétaire du Tribunal suprême électoral
De la République de El Salvador



CONSEJO DE EXPERTOS ELECTORALES DE LATINOAMERICA

9 de octubre N° 1703 · 2do. Piso · Telfs. (593) 4-2324772 – (593) 4-2321911 · Fax (593) 4-2323054 · ceelanicanosmoscoso@yahoo.com
Guayaquil - Ecuador

Marina Urrizola

Ancienne membre de la Direction nationale électorale
De la République Argentine